



SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 12 avril 2024

DELIBERATION N°2024-08

CADRAGE DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Autorisations de programme / Crédits de paiement (AP / CP), nouvelle répartition des CP

Date de la convocation : 5 avril 2024

Préfecture des Deux-Sèvres

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

29 AVR. 2024

Nombre de délégués présents : 12

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 18

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.3311-1 et L.3312-1 à L.3312-6, L.5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment son article 18 ;

Vu l'instruction ministérielle n° 98-037 A.B.M. du 20 février 1998 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;

Vu la délibération n° 2018-8 B du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a, notamment, acté le périmètre du déploiement du réseau fibre

optique sur le territoire du département des Deux-Sèvres et le calendrier prévisionnel ;

Vu la délibération n° 2018-14 du 28 septembre 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a approuvé le règlement des Autorisations de programme / Crédits de paiement, et créé, sur la période 2018-2028, trois autorisations de programme ;

Vu la délibération n° 2024-07 du 12 avril 2024 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a adopté le budget primitif 2024 du budget annexe du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 12 avril 2024 ;

Considérant que la gestion en Autorisations de programme et Crédits de paiement (AP/CP) facilite la programmation financière pluriannuelle ; qu'elle contribue à améliorer la lisibilité des engagements financiers du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » sur la durée d'une opération ;

Considérant qu'il convient, suite au vote du budget primitif 2024 du budget annexe, de modifier les montants des autorisations de programme « Raccordements finaux TC2 » et « Sites prioritaires TC3 » et d'ajuster la ventilation des crédits de paiement pour les trois autorisations de programme, créées dans le cadre du déploiement de la fibre optique ;

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique », après en avoir délibéré, DÉCIDE ;

ARTICLE UNIQUE

***d'approuver les nouveaux montants des autorisations de programme suivantes :**

- Raccordements finaux TC2 pour 13 000 000 €,
- Sites prioritaires TC3 pour 6 000 000 €.

***d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement, sur la période 2018-2028, par exercice, pour les autorisations de programme suivantes, telles que présentées en annexe :**

- Tranche ferme, prises FTTH et sites prioritaires,
- Raccordements finaux TC2,
- Sites prioritaires TC3.

Le Président,



René BAURUEL

Autorisations de programme :

TF prises FTTH et sites prioritaires
Programme D102

Date CS	Montant AP voté BP 25/03/2022	Durée	Montant réalisé cumulé au 31/12/2023	2024	2025	2026	2027	2028
12/04/2024	60 000 000 €	2018-2028	44 658 646,19	11 753 300,00	3222 500,00	3222 500,00	3222 500,00	2 620 553,81

Raccordements finaux TC2
Programme D104

Date CS	Montant AP voté BP 25/03/2022	Durée	Montant réalisé cumulé Au 31/12/2023	2024	2025	2026	2027	2028
12/04/2024	13 000 000 €	2018-2028	10 945 617,00	2 050 000,00	4 383,00	0,00	0,00	0,00

Sites prioritaires TC3
Programme D105

Date CS	Montant AP voté BP 25/03/2022	Durée	Montant réalisé cumulé Au 31/12/2023	2024	2025	2026	2027	2028
12/04/2024	6 000 000 €	2018-2028	0,00	100 000,00	3 635 000,00	2 265 000,00	0,00	0,00

2024-08

29 AVR. 2024

 Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 12 avril 2024
 Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	N		
Airvaudais et du val du Thouet	RICHARD Françoise	S			
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	N		Donne pouvoir à M Lagoguée
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	N		Donne pouvoir à M Bureau
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		A le pouvoir de Mme Nourisson Enond
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	O		A le pouvoir de M Petraud
Bocage Bressuirais	POUSIN Claude	S			
Bocage Bressuirais	MARY François	S			
Bocage Bressuirais	ROUE Rodolphe	S			
Bocage Bressuirais	PIERRE Gérard	S			
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	N		Donne pouvoir à
Haut Val de Sèvre	MACE Erwan	T			
Haut Val de Sèvre	JOLLIT Daniel	S			
Haut Val de Sèvre	BARATON Damien	S			
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	O		
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T	N		Donne pouvoir à M Delagarde
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N		
Mellois en Poitou	ROUXEL Patricia	S			
Mellois en Poitou	BINET Frédérique	S			
Mellois en Poitou	VALERY Nicolas	S			
Parthenay Gâtine	PERONNET Jany	T	N		Donne pouvoir à Mme Robin
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T			
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	O		A le pouvoir de Mr Peronnet
Parthenay Gâtine	GUERINEAU Louis Marie	S			
Parthenay Gâtine	PASQUIER Thierry	S			
Parthenay Gâtine	PRIEUR Jean Michel	S			
Thouarsais	DESEVRES Pierre Emmanuel	T	O		
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O		A le pouvoir de M Moriceau
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	N		Donne pouvoir à M Brunet
Thouarsais	GUILLOT Christophe	S			
Thouarsais	AIGRON Lionel	S			
Thouarsais	GUINUT Hélène	S			
Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	N		Donne pouvoir à M Dumoulin

Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	O		A le pouvoir de M Attou
Val de Gâtine	BECHY Sandrine	S			
Val de Gâtine	SISSOKO Ousmane	S			
CAN – Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O		depart 16h
CAN – Communauté agglomération du niortais	CANTEAU Alain	S			
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		A le pouvoir de Mme Missioux
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	N		Donne pouvoir à M Bauruel
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	O		A le pouvoir de Mme Vinatier
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	O		depart 16h JS
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T	O		A le pouvoir de M Griffault
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T	N		
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T	N		
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	N		
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T	O		
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T	N		
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T	N		
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	N		Donne pouvoir à M Gingreau
Conseil départemental 79	GERBAUD Estelle	S			
Conseil départemental 79	BRILLAUD Chantal	S			
Conseil départemental 79	GAILLARD Didier	S			
Conseil départemental 79	PAULIC Claire	S			
Conseil départemental 79	VACHON Séverine	S			
Conseil départemental 79	NIETO Rose Marie	S			
Conseil départemental 79	PONCELET Katia	S			
Conseil départemental 79	JUIN Guillaume	S			
Conseil départemental 79	RENOUX Jean-François	S			
Conseil départemental 79	CHAUVEAU Philippe	S			
Conseil départemental 79	MAHIET LUCAS Esther	S			
Conseil départemental 79	GELEE Maryline	S			